

## FICHE D'ENGAGEMENT CLUB DES FAMILLES DE FOURVIÈRE

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Mail : .....

Téléphone : .....

Oui, je veux soutenir le Nouvel Élan de Fourvière :

**3000€/an sur 3 ans**

*Après déduction fiscale, votre don ne vous coûte réellement que **1 020 €/an** pour l'impôt sur le revenu et 750€/an pour l'IFI.*

**2000 €/an sur 3 ans.**

*Après déduction fiscale, votre don ne vous coûte réellement que **680 €/an** pour l'impôt sur le revenu et 500 €/an pour l'IFI.*

**1000€/an sur 3 ans.**

*Après déduction fiscale, votre don ne vous coûte réellement que **340€/an** pour l'impôt sur le revenu et 250 €/an pour l'IFI.*

Je fais mon don :

Par chèque

Par carte bancaire sur [www.fourviere.org](http://www.fourviere.org)

Par virement bancaire

IBAN : FR76 1680 7004 0082 1786 0921 085



### ■ POURQUOI DEVENIR FAMILLE AMBASSADRICE DE FOURVIÈRE :

- > Renouer le fil de l'histoire de Fourvière et reprendre le flambeau des grandes familles de Lyon qui ont bâti ND de Fourvière au 19<sup>ème</sup> siècle.
- > Contribuer au Nouvel Élan de Fourvière pour rénover, repenser le site et bâtir le Fourvière du 21<sup>ème</sup> siècle.
- > Participer à la vie et aux temps forts de Fourvière : cérémonie du 8 septembre, fête des lumières, inauguration des nouveaux bâtiments, visites du chantier, concerts, expositions...
- > S'impliquer dans la nouvelle gouvernance de la Commission de Fourvière, mise en place en 2021 dans le cadre de réunions régulières de présentation, d'échange et de décision.
- > Devenir ambassadeurs de Fourvière auprès de vos réseaux et contribuer au rayonnement de Fourvière
- > Inscrire le nom de votre famille sur le mur des Grands Donateurs de Fourvière

### ■ DÉDUCTIONS FISCALES

Votre don à la Fondation Fourvière vous permet de bénéficier de déductions fiscales au titre de l'impôt sur le revenu, soit 66% dans la limite de 20% du revenu imposable.

### ■ VOS CONTACTS

Merci de retourner cette fiche d'engagement à :  
Fondation Fourvière - Sabine Denoix  
11 Montée Nicolas de Lange - 69005 Lyon

Stéphane Miret - tel : 06 13 64 38 38

Mail : [stephane.miret@fourviere.org](mailto:stephane.miret@fourviere.org)

Sabine Denoix - tel : 06 77 44 00 74

Mail : [sabine.denoix@fourviere.org](mailto:sabine.denoix@fourviere.org)

À : ..... Le .....

Signature :

## CONTREPARTIES FAMILLES

- ENGAGEMENT 3 ANS -

*Au-delà d'un engagement de sens, nous serons heureux de vous exprimer notre reconnaissance en vous proposant des contreparties, en fonction de vos souhaits.*

### ■ FAMILLE AMBASSADRICE DE FOURVIÈRE

**DONATEURS ≥ 3 000 EUROS PAR AN SUR 3 ANS**

Coût réel : 1 020€ par an pendant 3 ans, après déduction fiscale \* (IR)  
750€ par an pendant 3 ans, après déduction fiscale \* (IFI)

- > Participer à la gouvernance de la Commission de Fourvière
- > Invitation aux manifestations de Notre-Dame de Fourvière (3 par an pour 2 personnes)
- > Une visite insolite privative pour 10 personnes
- > Votre nom inscrit sur le mur des Grands Donateurs
- > Une statue de la Vierge Dorée de Fourvière
- > Titre de propriété symbolique

### ■ GRANDS BÂTISSEURS

**DONATEURS ≥ 2 000 EUROS PAR AN SUR 3 ANS**

Coût réel : 680€ par an pendant 3 ans, après déduction fiscale \* (IR)  
500€ par an pendant 3 ans, après déduction fiscale \* (IFI)

- > Invitation aux manifestations de Notre-Dame de Fourvière (3 par an pour 2 personnes)
- > Une visite insolite privative pour 4 personnes
- > Votre nom inscrit sur le mur des Grands Donateurs
- > Une statue de la Vierge Dorée de Fourvière
- > Titre de propriété symbolique

### ■ BÂTISSEURS

**DONATEURS ≥ 1 000 EUROS PAR AN SUR 3 ANS**

Coût réel : 340€ par an pendant 3 ans, après déduction fiscale \* (IR)  
250€ par an pendant 3 ans, après déduction fiscale \* (IFI)

- > Invitation aux manifestations de Notre-Dame de Fourvière (2 par an pour 2 personnes)
- > Visite insolite sur les toits de la basilique (pour 2 personnes)
- > Une statue de la Vierge Dorée de Fourvière
- > Titre de propriété symbolique

\* Coût réel après déduction fiscale : réduction de 66% du don dans le cadre de l'IR, dans la limite de 20% du revenu imposable. Dans le cadre de l'IFI la réduction est de 75% du don dans la limite de 50 000 euros.